

ECHANGE PARCELLES
COMMUNAUTE URBAINE DE DUNKERQUE / COMMUNE DE GRAVELINES

Monsieur Claude WADOUX, fait part au Conseil :

La Résidence « Les Oyats », propriétaire d'un EPAHD sur la Commune, porte un projet de délocalisation de son établissement. En vue d'y accueillir la construction du nouvel équipement, un terrain, d'une superficie d'environ 11 500 m², a été identifié. Ce terrain appartient à la Communauté Urbaine de Dunkerque. La Commune entend accompagner le projet de délocalisation. Dans ce contexte, la Commune entend devenir propriétaire de l'emprise du projet pour la céder, dans un second temps, à la Résidence « Les Oyats ».

La Commune est, quant à elle, propriétaire d'une emprise foncière, non bâtie et plantée, d'une superficie d'environ 440 672 m². Ecran végétal entre la Ville et le tissu industriel, cette ceinture verte est entretenue par la Communauté Urbaine de Dunkerque via une convention de gestion.

Pour accompagner le projet de construction du nouvel EPHAD, la Commune de Gravelines et la Communauté Urbaine de Dunkerque se sont entendues sur un échange sans soultre portant, pour la CUD, sur l'emprise du projet à extraire des parcelles cadastrées section AS n°521, 528 et 384, d'une superficie d'environ 11 500 m², et pour la Commune, des parcelles constituant la ceinture verte, d'une superficie d'environ 440 762 m² (listées en annexe); étant ici précisé que les parcelles appartenant à la Commune sont occupées par l'Association Communale de Chasse de Gravelines via un bail de chasse.

Conformément à l'Article L.2241-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Service des Domaines a rendu son avis en date du 16 janvier 2023

La Commission Extra-Municipale « Travaux, Aménagement et Accessibilité » a émis un avis favorable à l'unanimité.

Le Conseil Municipal,

- Oui l'exposé qui précède et après en avoir délibéré ;
- Approuve le principe de l'échange sans soultre portant pour la CUD, sur l'emprise du projet à extraire des parcelles cadastrées section AS n°521, 528 et 384, d'une superficie d'environ 11 500 m², et pour la Commune, des parcelles constituant la ceinture verte, d'une superficie d'environ 440 762 m² (cf. tableau joint) ;
- Autorise Monsieur le Maire ou l'Elu(e) Délégué(e) à signer l'acte à intervenir ;
- **ADOPTE A L'UNANIMITE.**

**FAIT ET DELIBERE A GRAVELINES, LE 16 MARS 2023
POUR EXTRAIT CONFORME,**

La Secrétaire de Séance,

Denelle
Christelle DENEUVILLE

Le MAIRE,



Bertrand
Bertrand RINGOT

Reçu en Sous-Préfecture le 21 MARS 2023

Mis en ligne sur le site de la Ville le 21 MARS 2023
Commune de Gravelines 3.1 Acquisitions
Délibération du Conseil Municipal

Conseil Municipal convoqué le : 10 Mars 2023

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 33

SEANCE DU JEUDI 16 MARS 2023

Président : Monsieur Bertrand RINGOT Maire

Secrétaire : Madame Christelle DENEUVILLE Conseillère Municipale

Etaient présents :

Monsieur Bertrand RINGOT, Maire.

Monsieur Alain MERLEN, Madame Michèle KERCKHOF-LEFRANC, Monsieur Daniel WILMOT, Monsieur Christian DEVOS, Madame Marie-Madeleine DUBOIS, Monsieur Alain BOONEFAES, Madame Laurie VERSTRAET, Monsieur Raoul DEFROUIT à partir de 19h00, Adjoints au Maire.

Monsieur Julien VEYER, Monsieur Claude WADOUX, Monsieur Jean-Pierre HERBEZ, Monsieur Michel CANOEN, Madame Claudine BARBIER, Madame Josée BLEUEZ, Monsieur Bruno MARSYLL, Madame Valérie GENEVET, Madame Emmanuelle PERY, Madame Lise BLANCKAERT, Madame Christelle DENEUVILLE, Monsieur Laurent NOTEBAERT, Madame Nathalie RIOT, Madame Annabelle SALA, Madame Aurore DEVOS, Monsieur Julien GERAERT, Monsieur Modou FALL, Conseillers Municipaux.

Absents Excusés :

Madame Marylène BEAUSSART, Adjointe au Maire donne pouvoir à Monsieur FALL, Monsieur Raoul DEFROUIT, Adjoint au Maire donne pouvoir à Madame DEVOS jusqu'à 19h00, Madame Karine VANDERSTRAETEN, Conseillère Municipale donne pouvoir à Monsieur HERBEZ,

Monsieur Cédric LIAGRE, Conseiller Municipal donne pouvoir à Monsieur BOONEFAES, Madame Léanna VANDEWALLE, Conseillère Municipale donne pouvoir à Monsieur VEYER, Madame Maria ALVAREZ, Conseillère Municipale, Madame Christelle HENON, Conseillère Municipale, Madame Angélique FAVRESSE, Conseillère Municipale.

Démissionnaires :

Monsieur Sébastien HANNEDOUCHE, Conseiller Municipal.

Monsieur Etienne DE LA MENSBRUGE, Conseiller Municipal.